



Grille salariale :

la CGT monte le ton !

Non aux reculs statutaires, non à la casse du socle collectif

La CGT, dans l'intérêt collectif, a toujours refusé et refusera toujours la régression des conquits statutaires. **Après l'attaque contre notre régime de retraite, c'est désormais la grille de salaire de branche – socle commun à tous les électriciens et gaziers – qui est dans le viseur des employeurs.**

Ce que revendique la CGT :

- 👉 Le **doublément minimum du salaire** entre l'embauche et la retraite sur une carrière complète à euro constant.
- 👉 Une **échelle mobile des salaires**, indexée sur l'inflation.
- 👉 Une revalorisation immédiate de **9 % pour tous**.
- 👉 Un **salaire minimum à 2 000 € brut**.
- 👉 Refus des pas à 0,1 %, maintien des **NR à 2,3% minimum**.
- 👉 Garantie sur le volume des **avancements individuels** à distribuer chaque année.
- 👉 **Aucune négociation locale sur la grille !** Ni par entreprise, ni par secteur.

Ce que veulent les employeurs :

- ✗ Des grilles locales, pour mieux diviser.
- ✗ Des critères d'avancement opaques, pour mieux individualiser.
- ✗ Des pas de progression dérisoires, pour mieux contenir les salaires.
- ✗ La rémunération variable, pour vous faire miroiter des primes sans garantie, non socialisées, non intégrées dans les droits à la retraite.

Conséquences : concurrence entre salariés, perte de repères, précarité dans la reconnaissance des qualifications et casse du collectif.

La CGT dit **NON** à l'individualisation !



À partir du 2 septembre 2025 : MOBILISONS-NOUS

massivement pour défendre nos repères collectifs, gagner une grille juste, transparente, imposons une rémunération digne de nos qualifications et de notre engagement.

Ensemble, faisons monter la pression !

Mobilisons-nous !

cgt-energies77.fr

f FNME-CGT

f CGT Energies 77

140 rue de l'Industrie 77176 Savigny-le-Temple

#Ne pas subir